

POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La loi 2005 ne tient pratiquement aucun compte du travail d'analyse et de proposition poussé réalisé, démocratiquement et dans la transparence, par les chercheurs et des acteurs de la société civile, lors des états généraux de la recherche. Au contraire elle vise à ancrer la recherche dans la logique libérale et productiviste : financement généreux et inconditionnel à la recherche privée, culture de projet au détriment de la recherche de base,

précarisation des personnels, absence de dialogue avec la société. Quant aux moyens accordés, ils ne représentent en réalité pour la recherche publique qu'un simple suivi de l'inflation.

Le risque est donc grand de voir se déliter tout le potentiel de recherche et d'innovation français, le syndrome le plus immédiatement visible étant la désaffection des étudiants pour des études qui ne leur offrent guère de débouché prévisible.

Une approche écologique de la recherche doit, au contraire, permettre de répondre aux exigences suivantes :

- Démocratisation des choix techniques et scientifiques, alliance entre recherche et besoins non-marchands de la société civile : débat parlementaire quinquennal sur la programmation des grandes orientations nationales de recherche et d'innovation, précédé de conférences de citoyens ; financement par l'ANR de projets en partenariat laboratoires-associations, sur le modèle des PICRI ; possibilité pour les chercheurs d'être détachés dans des associations ou de mener des actions pédagogiques ambitieuses, avec des conséquences positives sur leur évaluation ; ouverture du Haut Conseil de la Science à la société.
- Bonnes conditions de recherche pour l'ensemble des personnels : cela passe notamment par un allègement de la charge des enseignants-chercheurs (objectif de revenir progressivement à 150h d'enseignement annuel), la réaffirmation du statut permanent comme règle, et une dotation de base significative pour les laboratoires.
- Capacité à se projeter dans le futur : une loi de programmation sur 5 ans est indispensable, de

manière à garantir un flux de recrutement régulier et une relative stabilité des financements.

- Contrôle rigoureux de l'efficacité de la dépense publique : le financement de la recherche privée (crédit impôt-recherche notamment) doit être évalué avec une attention au moins égale à celles accordée au financement de la recherche publique, en introduisant des critères de qualité de recherche, d'emploi, et de développement soutenable.
- Réaffirmation d'une culture de la connaissance avant celle de projet : ceci passe notamment par une révision des objectifs de l'Agence Nationale de la Recherche (qui devrait être supervisée par le HCS rénové), qui a une vocation légitime à être un instrument de définition de priorités thématiques mais ne doit en aucun cas devenir l'outil principal de financement de la recherche.

- Rejet du brevet sur le vivant et sur les savoirs : encouragement des modes coopératifs ascendants de production des savoirs, d'innovations, et de richesses (logiciel libre, innovation pharmaceutique pour les maladies négligées, réseaux de veille pour la santé environnementale, cultures numériques coopératives, etc.)
- Reconnaissance du rôle des sciences sociales : l'analyse de la crise économique et sociale ne pouvant se faire sans expertise scientifique, les sciences "douces" ne doivent pas être les parents pauvres de la recherche.
- Les Verts veulent faire voter dès le début de la mandature une loi de programmation de la recherche garantissant sur 5 ans une part de 3 % du PIB pour la dépense de recherche, sans recours à l'emploi précaire, et créant les conditions d'une réelle démocratisation et d'un nouvel essor de la recherche.

DIVERSITÉ CULTURELLE : AU-DELÀ DES DISCOURS, UN CHOIX POLITIQUE

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles proposée par l'UNESCO, Agenda 21 Culture, Conférence des ministres de la culture... la diversité culturelle est au centre des débats sur les échanges culturels internationaux. Également au cœur des réflexions suscitées par l'urgence sociale, elle pousse à repenser fondamentalement les liens entre arts, cultures et citoyenneté et met en exergue la nécessité de sortir la politique culturelle française de l'impasse.

À des politiques culturelles orientées par la recherche de prestige, de rayonnement ou de défense de la culture française, nous préférons une action culturelle publique favorisant les expressions créatrices, ouvrant de nouveaux espaces d'échanges et d'expérimentation culturels, basée sur la notion de bien commun culturel, prenant en compte toutes les cultures dans leurs richesses et leurs diversités. Parce que nous considérons la culture comme un bien commun de l'humanité, il ne peut être

question de la livrer aux seules règles du commerce et de la libre concurrence. Face au marché, il faut maintenir et développer une intervention publique conséquente.

La défense des arts, de l'information et de l'éducation ne peut que s'appuyer sur le respect des cultures minoritaires, en particulier celles issues de l'immigration, dans le respect des personnes. C'est au travers de ces notions, mais aussi de celles de pays, de régions, de fédéralisme, de peuples et de populations solidaires que le concept de diversité culturelle prend pour nous tout son sens et sa force. Elles constituent les piliers d'un projet écologiste basé sur la diversité culturelle.

Nous affirmons que la défense de sa diversité implique tant la libre circulation des hommes et des œuvres que la possibilité à chacun et chacune de résider là où il le souhaite pour y exercer son activité et bénéficier de l'enseignement public et d'un minimum de ressources.

Garantir l'expression et la participation de toutes les cultures

La diversité replace le tissu culturel complexe au cœur du politique et de l'économie. L'ensemble des politiques publiques (sociales, économiques, éducatives, environnementales et d'aménagement du territoire...), doivent prendre en compte la dimension culturelle dans leur action :

- Favoriser l'interculturalité, la reformulation des traditions et le dialogue intergénérationnel.
- Soutenir la diversité linguistique et l'expression des identités culturelles plurielles
- Développer les processus de coopération culturelle internationale fondée sur le développement au niveau local et sur des principes de solidarité et de réciprocité.
- Reconnaître l'empreinte culturelle de toutes les politiques

publiques et créer des outils transversaux d'évaluation.

- Élargir le champ du patrimoine au patrimoine écologique, industriel, artisanal et ethnologique afin de l'inscrire dans une dynamique de lien social et de reconnaissances des cultures populaires comme bien commun à partager.

Faire entrer la culture en démocratie

Les modalités de décisions en matière de politique culturelle contribuent à maintenir une coupure entre une culture légitime qui pourrait bénéficier des aides publiques et une culture qui serait moins légitime et donc laissée pour compte ; la transparence des choix et la participation citoyenne, tant dans le processus de prise de décision que dans l'évaluation de programmes et des projets, sont urgentes. Il faut donc :

- Inscrire dans toutes les chartes et les contrats des institutions culturelles subventionnées une clause demandant la prise en compte de la diversité culturelle, de manière à garantir à tous la variété des œuvres et des cultures et à chacun le respect et le soutien à ses pratiques culturelles.
- Impulser la création de Conseils artistiques et culturels sur le modèle des Conseils de quartier, en associant des représentants d'usagers, d'associations et de professionnels de la culture.
- Ouvrir le réseau d'équipements conventionnés à de nouveaux modes d'animation locale au sein desquels artistes, gestionnaires, institutions et usagers s'inscrivent dans le dialogue citoyen.
- Élaborer localement des solidarités répondant aux phénomènes de relégations sociales et territoriales.
- Créer des outils de régulation régionaux et interrégionaux garantissant une distribution équitable

DIVERSITÉ CULTURELLE : AU-DELÀ DES DISCOURS, UN CHOIX POLITIQUE [SUITE]

ble des moyens et des aides ainsi que la prise en compte des particularités territoriales.

- Placer au cœur du projet de construction européenne, les questions de culture et de civilisations, en levant les ambiguïtés juridiques qui peuvent affecter la diversité culturelle. Il s'agit notamment d'ouvrir des espaces de concertation transparents entre citoyens, professionnels et décideurs politiques en vue d'établir des éléments de politique culturelle commun.

Relancer la démocratisation culturelle par l'éducation et les pratiques artistiques

L'éducation artistique et les pratiques culturelles sont des facteurs essentiels pour l'épanouissement personnel ; elles permettent également une ouverture sur le monde par l'acquisition de langages communs contemporains. Par ailleurs, l'augmentation régulière de l'offre artistique n'a pas entraîné de réelle démocratisation. Pour la promouvoir, il est nécessaire de valoriser davantage les parcours de découverte.

Il convient donc de :

- Élargir les socles communs de connaissance et les programmes de l'Éducation nationale à l'éducation artistique.
 - Promouvoir la culture scientifique et technique auprès de tous les citoyens afin que chacun possède un minimum d'outils critiques face aux problèmes éthiques, sociaux, économiques et écologiques posés par les applications potentielles des nouveaux savoirs scientifiques (OGM, nanotechnologies, nucléaire...)
- À cet égard, le partenariat avec des artistes professionnels, des associations d'éducation populaire sera partie intégrante de ces dispositifs.

- Élargir la définition de "richesse patrimoniale des usages" du point de vue des spécificités linguistiques, historiques et sociologiques ainsi que la question de la mémoire des immigrations successives en France.

- Relancer les aides aux associations d'Éducation populaire et aux Collectifs d'artistes engagés dans la formation ; accroître la place de l'action culturelle au sein de la Politique de la Ville ; intégrer le travail de transmission dans les statuts professionnels des artistes.

- Développer les équipements collectifs qui, en complément des lieux de diffusions, seront destinés à l'exercice et au développement de tous les types de pratiques artistiques et culturelles, d'un accès aussi simple que peut l'être une bibliothèque ou une piscine.

Garantir les moyens nécessaires à l'économie de la création

L'initiative autonome des citoyens, qu'elle soit individuelle ou collective, est le fondement de la liberté culturelle et de la créativité. Aussi, les politiques comme l'économie de la culture doivent s'approcher d'un point d'équilibre entre secteur public, économie sociale et solidaire (qu'il convient de développer) et économie de marché.

L'État doit être le garant d'un dialogue social basé sur la solidarité interprofessionnelle prenant en compte la spécificité des emplois liés à la création artistique et à la diffusion artistique. Il doit prendre, avec les collectivités territoriales et les entreprises culturelles subventionnées (radio, télévision, théâtres...) toutes ses responsabilités en terme de finance-

ment de l'emploi culturel public. Dans ce cadre nous demandons dès la prochaine mandature le lancement d'"États Généraux du financement de la création et de l'emploi culturel" rassemblant l'ensemble des partenaires afin, en particulier, de sortir par le haut de la crise liée à la réforme de l'intermittence du spectacle et de l'audiovisuel sans pénaliser les acteurs actuels.

Il faut :

- Mutualiser les outils de service public (salles de spectacles, musées, centre d'art...) pour en faire des lieux mieux partagés et aider le développement du secteur de l'économie sociale dans le secteur culturel (coopératives, SCIC, etc.).

- Inciter, par des exonérations fiscales, les citoyens à financer volontairement culture par la mise en place d'un "micromécénat citoyen" permettant le soutien à la création et à la diffusion d'œuvre, au travers de dons fait à des associations ou structures à but non-lucratif.

- Garantir dans le budget de l'État la part nécessaire pour que ce dernier puisse jouer pleinement son rôle de régulateur de l'économie de la culture – 1 % du budget de l'État à périmètre constant étant un plancher minimum – et réserver au sein de ce budget une part significative pour le soutien à la création contemporaine et à l'emploi culturel.

- Redéfinir et limiter l'exploitation des patrimoines à des fins touristiques qui standardise l'environnement et les rythmes de vie et ne prend pas en compte les équilibres locaux d'échanges et de production.

VERS LE PLURALISME, L'INDÉPENDANCE ET LA LIBERTÉ DES MÉDIAS ET DES OUTILS DE COMMUNICATION

La concentration économique met en danger le pluralisme de l'information, l'éthique de la programmation et la capacité de création indépendante.

L'arrivée de la télévision numérique terrestre (T.N.T.) semblait pouvoir répondre aux attentes de petits opérateurs, ancrés sur des territoires de vie et soucieux de rapprocher les citoyens de "leurs" médias. Or, les critères de l'instance de régulation en matière d'attribution des fréquences (CSA) mettant en avant la solidité financière des futurs opérateurs ont conforté les grands groupes.

Pour permettre le pluralisme audiovisuel, il est nécessaire d'accentuer les mesures anti-concentration en ce qui concerne le cumul des autorisations d'exploitation de fréquences, et de simplifier l'application des dispositions anti-concentration actuelles.

Suppression de la publicité sur les chaînes publiques et taxation de la publicité au profit d'un renforcement du service public et des télévisions non commerciales

En l'espace de huit ans, le nombre de chaînes était multiplié par 2,5 en France alors que la production globale de fictions originales diminuait de 16 %.

Du côté du service public, la dépendance des recettes publicitaires limite ses capacités d'autonomie

et ses objectifs de qualité qui seuls peuvent lui permettre de s'ériger en contre modèle fort face à la puissance de groupes d'audiovisuels privés mus par une logique sans scrupule du profit.

Afin de libérer le service public de la pression des annonceurs, nous demandons la suppression de la publicité sur les chaînes publiques. Cette suppression doit s'accompagner d'une taxe qui compensera le supplément de marché publicitaire dont les télévisions commerciales bénéficieront du fait de cette interdiction. Cette taxe doit servir à la

Par ailleurs la majorité des médias français est actuellement aux mains de grands groupes industriels et financiers (Bouygues, Lagardère, Dassault...) qui bénéficient largement de commandes publiques. Une législation rendant incompatible le contrôle des groupes et des réseaux média par des holdings industrialo-financiers qui reçoivent des commandes publiques est indispensable pour empêcher des conflits d'intérêts dangereux pour la démocratie.

Enfin, le non-respect récurrent des cahiers des charges des chaînes commerciales montre l'urgence d'une réforme d'un CSA qui ne joue plus son rôle. Le mode de nomination des membres doit être modifié afin d'en faire un organe de régulation démocratique ouvert aux professionnels et aux usagers de la télévision.

création d'un fonds de soutien aux télévisions du tiers secteur et au renforcement des chaînes publiques (nationales ou locales) dont le financement actuel est notablement insuffisant (bien inférieur à celui des chaînes publiques en Grande-Bretagne et en Allemagne) et ne leur permet pas d'investir dans de grandes créations populaires.

Imposer l'usage des standards ouverts et favoriser l'utilisation des logiciels libres dans les administrations

L'ordinateur et Internet sont des outils utilisés aussi bien dans le milieu professionnel que dans le quotidien. La communication entre machines et logiciels de marques différentes est un problème que le monde de l'Internet a su résoudre par l'adoption de standards ouverts et non-propriétaires (par exemple le format HTML). Par ailleurs l'utilisation de standards ouverts garantit

VERS LE PLURALISME, L'INDÉPENDANCE ET LA LIBERTÉ DES MÉDIAS ET DES OUTILS DE COMMUNICATION *[SUITE]*

la transparence des données utilisées (assurance que les fichiers ne contiennent pas d'information cachée ou illisible).

Afin de garantir la transparence et la pérennité des données informatiques de l'administration, nous demandons que cette dernière ait l'obligation d'utiliser des standards ouverts.

Les développeurs de logiciels libres font le choix de proposer des outils et des méthodes de communications librement utilisables, copiables, améliorables et réutilisables. La promotion, l'utilisation et la défense du logiciel libre sont des enjeux essentiels pour un développement harmonieux de la société de l'information et pour le partage des

connaissances. La principale menace à l'encontre du logiciel libre est la tentative d'introduction de directives visant à autoriser la brevetabilité des concepts logiciels. Une telle approche engendrerait irréversiblement des monopoles commerciaux sur des catégories de logiciels et serait un frein à l'innovation technologique.

Afin de faciliter le développement de logiciels libres, nous demandons que leur utilisation soit facilitée

dans l'ensemble des administrations et du secteur public. Par ailleurs les Verts affirment leur opposition à toute législation nationale ou internationale permettant de quelque manière que ce soit la brevetabilité logicielle.